

Le 26/9/1951.

Monsieur l'Administrateur du Territoire  
de RUHENGÉRI.

Monsieur l'Administrateur, J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je porte plainte contre le contracté:

NOM: NZYUMVIRA.  
Colline: Musanze.  
Cheffrie: KABEJA.  
Territoire: Ruhengéri.

Ce travailleur contracté manque continuellement depuis des mois. En Août, il a manqué sans raisons 11 jours, les 1-2-3-4-8-9-18-23-24-25-27.

En septembre, ce mois-ci, (et nous sommes seulement le 27) il a manqué 21 JOURS sans raisons, les 1-3-4-7-8-10-11-12-13-14-15-17-18-19-20-21-22-24-25-26-27.

Ce matin, il travaillait sur la route près de Kinigi. Interrogé par mon karani, il a dit que le s/chef l'avait pris pour travailler sur la route. Je crois que c'est un mensonge, mais à ce sujet, il conviendrait de faire la remarque au s/Chef Kabeja et lui dire de faire plutôt amener au bureau les contractés qui restent chez eux.

Ce contracté a encore plus de 140 jours à effectuer pour terminer son contrat de 300 jours de l'année passée.

C'est assez vous dire comme il est irrégulier. Il a été libéré le 3/8/51 après 15 jours de prison lui donnés par vous pour des manquements continuels aux présences. Cette punition n'a pas eu l'air d'avoir sur lui aucun effet, puisqu'il recommence de plus belle.

J'ai l'honneur de vous demander pour le précité, arrestation immédiate, jugement et punition très sévère.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération distinguée,

Ruhengeri



9066

*PH. KOPS*

PH. KOPS.  
RUHENGÉRI.

Feuille d'audience et de jugement.

Nous soussigné Poehet H.

siégeant comme Juge de Police en audience publique à Rufengeri

le 3.10.1951

en cause du nomme NZIJUMVIRA fils de Birushya Kagabo

et de Munziza colline Nubonze Sichef Kabeya

chef Kamani territoire Rufengeri

prévenu d'avoir à Rufengeri en septembre 1951

commis l'infraction d'abandon de travail

Art. 45 D. 16.3.1922

48

Nous avons été assisté de

L e prévenu est présent il comparait

(volontairement), (sur citation), (sur sommation verbale),

Nous avons entendu successivement et sous la foi du serment le nommé

qui nous a déclaré

A comparu ensuite, nommé

qui nous a déclaré :

Nous avons entendu ensuite le prévenu en ses dires et moyens de défense présentés par lui-même.

Le système de défense consiste à dire que *son employeur d'une manière*  
*bonnement son salaire et pour cela, il ne dit rien*  
*pas continuer à aller travailler.*

Attendu qu'il résulte des débats à l'audience que le prévenu

~~est condamné~~

*du la plainte du maître, ci-jointe*

Attendu que le prévenu s'est absenté de travail sans autorisation  
sans raison valable et de façon grave et que son excuse n'est pas  
admissible.

Attendu qu'il y a lieu de s'opposer à l'absentéisme.

Le condamnons du chef de *Abandon de travail*

*Art. 48, Dec. 16.3.1944*

Le renvoyons des poursuites du chef de

Soit au total *à 15* jours de servitude pénale principale,

à une amende de *50* francs, ou en cas de non paiement de cette amende

dans le délai de *15* jours, à *10* jours de servitude pénale subsidiaire,

Aux *21* francs du procès s'élevant à *21* francs, ou en cas de non

paiement de ces frais dans le délai de *15* jours, à *4* jours de contrainte par corps.

En statuant d'office sur les intérêts de la partie lésée, condamnons le nommé

*/* à */*  
faute de s'exécuter dans le délai de */* jours à */* jours de contrainte par corps.

Prononçons la confiscation de (ou la main levée de la saisie).

Ainsi jugé et prononcé en audience publique à *Ruhen-gari*

le *3. octobre 1951*

Le Juge de Police,

Etat des frais

P. V. O. P. J. ....

Citations. ....

Audience. ....

Jugement. ....

Total : *21* francs

*POUJAT M.*  
*K. H. G.*

DOSSIER JUDICIAIRE.

PRÉVENUS :

**NZIYUMVIRA**

PRÉVENTIONS :

Abandon de Travail  
Art. 48. L. 16-3-1922

TÉMOINS :

Jugement du 3.10.1951

Demande de révision du :

**PEINES.**

S. P. P. : **15 jours**

FRAIS : **21** Frs.  
Delai **15 jours**

C. P. C. : **4 jours**

AMENDE : **50** Frs.  
Delai : **15 jours**

S. P. S. : **10 jours**

DOMAGES - INTERETS : Frs.  
Delai :

C. P. C. :

Mandat d' .....

**EXÉCUTION.**

Entré en détention le 3.10.51.

Sorti le .....

Payé le ..... quittance n° .....

Entré le .....

Sorti le .....

Payé le ..... quittance n° .....

Entré le .....

Sorti le .....

Payé le ..... quittance n° .....

Entré le .....

Sorti le .....